FIBRECOUNT
Environmental Control

FIBRECOUNT Sasu
8, Avenue de Saint Menet
13011 MARSEILLE
France
Tel :+33 (0)4 13 25 92 80
I www.fibrecount.fr

Accréditation n° 1-6017

Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr

(*) Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation

RAPPORT D'ESSAI N° R17-2388 du 01/06/2017
IDENTIFICATION DE FIBRE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Données du client :

DEKRA

Parc Valentine Vallée Verte Bat Bourbon 1
13011 MARSEILLE
France

Référence : 17-058-021025 A CAISSE NATIONALE MILITAIRE CNMSS
Chantier : CAISSE NATIONALE MILITAIRE CNMSS
Adresse : 247 avenue JACQUES CARTIER - 83000 TOULON

Date de réception: 26-05-2017 **Prvt:** DEKRA **Analyse** : (Marseille) 01-06-17 **Nos réf.:** D17-3860

N° échantillon	Description et localisation client	Description laboratoire	Méthode	Résultat	Nb préparation(s)	Sous accréditation
M17- 12690	P001 Enrobés gris clair (RDC) Accès portail - Sol	Enrobé routier bitumineux noir	MET + MOLP	Amiante non détectée	4	*
M17- 12691	P002 Enrobés gris (RDC) Accès portail - Sol	Enrobé routier bitumineux noir	MET + MOLP	Amiante non détectée	4	*
M17- 12692	P003 Enrobés gris foncé (RDC) Accès portail - Sol	Enrobé routier bitumineux noir	MET + MOLP	Amiante non détectée	4	*
M17- 12693	P004 Enrobés noir (RDC) Accès portail - Sol	Enrobé routier bitumineux noir	MET + MOLP	Amiante non détectée	4	*

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse au sein du laboratoire Fibrecount France

Méthode: MOD01 version 2016.2 /MOD20 version 2016.1
Normes: NFX43-050 et HSG 248 Identification des fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission et/ou par microspcope optique à lumière polarisée.

Remarques :

Nom : Paul SARR
Fonction : Responsable laboratoire

Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit, sauf dans son intégralité, sans autorisation expresse de Fibrecount s.a.s.u. Pour tout complément d'information concernant ce rapport contactez nous. Les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports d'essais de manière illimitée.